



SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

Concernant la présence des élus et des citoyens aux séances du conseil, l'objectif visé par l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet est le retour à la normale. Cependant, l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du 26 avril dernier reste également en vigueur. Aussi, un élu présentant une condition médicale particulière pourrait exceptionnellement assister aux séances du conseil à distance, soit par videoconférence ou par téléphone pourvu que les élus puissent tous communiquer immédiatement entre eux. Cette possibilité de dernier recours est valide, peu importe que des citoyens assistent ou non à la séance du conseil. Cette précision récente du MAMH modifie l'information donnée précédemment.

En vertu de l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre dernier, toute séance publique d'une municipalité et d'une MRC en zone rouge doit se tenir sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat des délibérations.

Il peut s'agir d'un enregistrement audio ou audiovisuel, la diffusion en direct sur une plateforme numérique ou bien la transcription intégrale (verbatim) de toutes les délibérations. Il est à noter que la seule publicisation d'un procès-verbal, bien que toujours requise en vertu de la loi, n'est pas suffisante pour satisfaire à l'obligation, à moins que ce document ne reproduise l'intégralité des propos tenus lors de la séance du conseil.

De plus, l'arrêté 2020-049 du 4 juillet est venu ajouter l'obligation de toutes les municipalités locales ou MRC de permettre la transmission de questions écrites à l'attention des membres du conseil. Naturellement, il est important de publiciser cette possibilité afin que la population en soit informée.

Mentionnons enfin qu'il s'agit de mesures exceptionnelles dont l'objectif est de protéger la santé des personnes élues et des citoyens tout en assurant la transparence des décisions et la participation de la population dans la vie démocratique municipale.

En raison de la pandémie et du couvre-feu décrété par le gouvernement en vigueur depuis le 9 janvier 2021, la réalisation des rencontres et des séances en videoconférence ou téléconférence est préférable. Nous vous rappelons l'importance pour tout employé, incluant les élus qui doivent se déplacer pour réaliser dans les heures du couvre-feu des séances, tenir la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien- d'Irlande du 11 janvier 2021 à 20:00 heures virtuellement.

Vu l'absence de Madame Jessika Lacombe, mairesse, celle-ci sera remplacée par Madame Mélissa Turgeon, mairesse suppléante.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, Madame Mélissa Turgeon.

Sont présents aux délibérations Mesdames les conseillères et
Messieurs les conseillers :

1- Rock Côté	4- Patricia Dubois
2- André Mercier	5- Carl Croteau
3- Mélissa Turgeon	6- Claude Blais

Madame Jessika Lacombe, mairesse, est absente.

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Après une minute de silence, la séance commença à 20:00 heures.

**NO-2021-01-001 LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR
ET ADOPTION**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS
APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 11 janvier 2021 tel que lu par Madame Mélissa Turgeon, mairesse suppléante et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
 2. Adoption des délibérations précédentes
 3. Acceptation et adoption des comptes du mois
 4. Adoption du règlement numéro 385 fixant le taux de la taxe foncière, de services et du taux d'intérêt sur les arrérages
 5. Avis de motion « Projet de règlement numéro 2020-RM-SQ-4 concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec
 6. Présentation et dépôt du « Projet de règlement numéro 2020-RM-SQ-4 concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec
 7. Maire suppléant
 8. Renouvellement du mandat du président et des autres membres du CCU
 9. Cour municipale- Nomination d'un procureur
 10. Inventaire des biens de la municipalité
 11. Dossier Transport adapté de la région de Thetford inc : demande de la tenue d'une assemblée générale spéciale
 12. Transport adapté mandataire désigné
-

13. Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle
14. Correspondance
15. Varia
16. Période de question (s)
17. Levée de la séance

Après vérification de la mairesse suppléante, les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour adoptent l'ordre du jour tel que présenté ci-haut;

Que le point Varia » reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

**NO-2021-01-002 ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020, celle de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

Les membres de ce conseil adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 7 décembre 2020, celle de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTÉE

**NO-2021-01-003 ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET DE
L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES
(ÉTAT DES RÉSULTATS BUDGETÉS) DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : PATRICIA DUBOIS
APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de décembre 2020 totalisant 49 222,99\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 49 à 53 totalisant 6 800,86\$ et autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration	11 187.50\$
Voirie	2 468.02\$
Déneigement	23 097.25\$
Eau potable et environnement	911.18\$
Déchets domestique	4 266.97\$
Évènements Biblio	1 044.42\$
Remises gouvernementale	2 341.59\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés) pour le mois de décembre 2020.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (PGMégagest) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse suppléante, Mélissa Turgeon, au nom de cette même municipalité.

ADOPTÉE

NO-2021-01-004

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO
385 FIXANT LE TAUX DE LA
TAXE FONCIÈRE, DE SERVICES ET
DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES**

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 novembre 2020;

Attendu que le projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du 7 décembre 2020;

En conséquence, il est proposé par **CLAUDE BLAIS**, appuyé par **PATRICIA DUBOIS** et résolu à l'unanimité des conseillers que les membres de ce conseil adoptent le règlement numéro 385 fixant le taux de la foncière, de services et du taux d'intérêt sur les arrérages.

De plus, afin de préciser la portée du règlement numéro 385 fixant le taux de la taxe foncière, de services et du taux d'intérêt sur les arrérages, une copie du règlement est accessible pour consultation par le public sur le site internet de la municipalité. Une copie du règlement numéro 385 a été remise aux membres du conseil présents et/ou absents via leur courriel personnel.

ADOPTÉE

NO-2021-01-005

**AVIS DE MOTION
PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2020-RM-SQ-4
CONCERNANT LES ANIMAUX
ET APPLICABLE PAR LA
SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Prenez avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, PATRICIA DUBOIS a demandé un règlement concernant les animaux.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est accessible pour consultation publique sur le site internet de la municipalité. Une copie du règlement numéro 2020-RM-SQ-4 a été remise aux membres du conseil présents/ ou absents via leur courriel personnel.

NO-2021-01-006

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT
DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2020-RM-SQ-4
CONCERNANT LES ANIMAUX
ET APPLICABLE PAR LA
SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Le projet de règlement numéro 2020-RM-SQ-4 concernant les animaux est déposé par PATRICIA DUBOIS et présenté en séance tenante comme suit un résumé du projet;

Le Conseil juge nécessaire de réglementer la possession et la garde des animaux, de manière à assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur le territoire de la municipalité;

Un avis de motion est dûment donné lors de la séance tenante et le projet de règlement est déposé à la séance ordinaire du 11 janvier 2021;

De plus, afin de préciser la portée du présent projet de règlement est accessible pour consultation par le public sur le site internet de la municipalité. Une copie du règlement numéro 2020-RM-SQ-4 a été remise aux membres du conseil présents / ou absents via leur courriel personnel.

NO-2021-01-007

**NOMINATION DU MAIRE
SUPPLÉANT**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYÉ PAR: ANDRÉ MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de conseil acceptent la nomination de Madame Patricia Dubois, comme mairesse suppléante pour les mois février, mars, avril et mai 2021.

Selon l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale, en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir de la mairesse, ou de vacance de son poste, le maire suppléant peut remplacer celle-ci pour siéger aux réunions prévues au Conseil des maires.

Madame Patricia Dubois pourra la remplacer s'il y a lieu pour les mois de février, mars avril et mai 2021.

ADOPTÉE

NO-2021-01-008

**RENOUVELLEMENT DU
MANDAT DU PRÉSIDENT
ET DES AUTRES MEMBRES
DU CCU**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYÉ PAR: CARL CROTEAU
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil renouvellent le mandat de Monsieur Claude Blais, comme président du Comité consultatif d'urbanisme. Le président dirige les délibérations du comité. Son mandat est d'une durée d'un an.

Pour les autres membres du CCU, le conseil nomme Monsieur André Mercier, conseiller, Madame Hélène Houle, comme citoyen(ne) participant (e) au comité du CCU.

ADOPTÉE

NO-2021-01-009

**COUR MUNICIPALE-
NOMINATION D'UN PROCUREUR**

PROPOSÉ PAR : ANDRÉ MERCIER
APPUYÉ PAR: PATRICIA DUBOIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Considérant qu'en tant que municipalité faisant partie de la cour municipale, nous avons à nommer officiellement un avocat qui nous représentera dans nos dossiers;

Considérant qu'après validation de la bonne marche à suivre, il en revient à chacune des municipalités de choisir son avocat et d'en assumer les coûts qui s'y rattachent;

Considérant que les dossiers de la Ville de Thetford seront dorénavant traités à l'interne par une de leurs avocates;

Pour ces raisons, par souci d'éviter les conflits d'intérêts, la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande nomme Me Anne-Marie Lessard, avocate du bureau d'avocats Bernier Beaudry, pour traiter les différents dossiers de notre municipalité à la Cour municipale (Thetford). L'avocate de la Ville de Thetford ne pourra donc plus agir comme poursuivante pour notre municipalité.

ADOPTÉE

NO-2021-01-010

**INVENTAIRE DES
BIENS DE LA MUNICIPALITÉ**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR: CARL CROTEAU

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil prennent connaissance de l'inventaire des biens de la Municipalité incluant l'inventaire de la station pompage et celle de la bibliothèque et l'acceptent tel que soumis par la secrétaire-trésorière, directrice générale. Une copie de la liste des inventaires a été remise aux membres du conseil présents et/ou absents via leur courriel personnel.

ADOPTÉE

NO-2021-01-011

**DOSSIER TRANSPORT ADAPTÉ
DE LA RÉGION DE THETFORD INC :
DEMANDE DE LA TENUE
D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
SPÉCIALE**

Attendu l'insatisfaction générée par le nouveau mode de tarification et de fonctionnement imposé par la ville mandataire;

Attendu les refus de la ville mandataire à écouter et rencontrer les intervenants dans ce dossier;

Attendu les règlements généraux de Transport adapté de la région de Thetford inc;

Attendu qu'il y a lieu demander à l'organisme de tenir une assemblée générale spéciale;

En conséquence,

Il est proposé par PATRICIA DUBOIS

Appuyé par CLAUDE BLAIS

Et résolu à l'unanimité des conseillers de demander la tenue d'une assemblée générale à Transport adapté de la région de Thetford inc pour que soit discuté et convenu entre les municipalités le mode de fonctionnement, le service et la répartition des coûts afin que tous les usagers soient traités de la même manière.

ADOPTÉE

NO-2021-01-012

**TRANSPORT ADAPTÉ
MANDATAIRE DÉSIGNÉ**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil mandatent Madame Jessika Lacombe, mairesse et Monsieur Carl Croteau, conseiller pour qu'ils soient délégués pour assister et représenter le conseil municipal à l'assemblée générale de Transport adapté de la région de Thetford inc

Que le conseil municipal accepte que Madame Jessika Lacombe ou Monsieur Carl Croteau soit membre du conseil d'administration de Transport adapté de la région de Thetford inc, si élu (e) par l'assemblée générale.

ADOPTÉE

NO-2021-01-013

**RAPPORT CONCERNANT
L'APPLICATION DU RÈGLEMENT
SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

L'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.

NO-2021-01-014

CORRESPONDANCE

Toutes les consignes journalières et tous les changements immédiats relatif à la COVID-19.

NO-2021-01-015

VARIA

Aucune

NO-2021-01-016

PÉRIODE DE QUESTION (S)

Vu la COVID-19, le gouvernement demande au conseil de siéger à huis clos et le public n'est pas admis. Le public est invité à poser leurs questions par courriel.

NO-2021-01-017

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU
APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 17.

ADOPTÉE

Mélissa Turgeon
Mairesse suppléante

Ghislaine Leblanc
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
